

# COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 18 avril 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 11      Convocation du 14/04/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND  
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### **Délibération n° 023\_2025 :**

##### **Amortissements subventions d'équipement versées**

Le Conseil Municipal valide la durée d'amortissements à 15 ans.

#### **Délibération n° 024\_2025 :**

##### **Renouvellement de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention pour 15 chats.

#### **Délibération n° 025\_2025 :**

##### **Décision sur le prix de vente du m<sup>2</sup> des terrains du Lotissement du Clos des Bruyères**

Le Conseil Municipal décide de valider le prix de vente du terrain à un montant de 46 € TTC du m<sup>2</sup>.

#### **Délibération n° 026\_2025 :**

##### **Ligne de trésorerie pour le Lotissement du Clos des Bruyères**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition du Crédit Agricole Centre Est de Couches.

#### **Délibération n° 027\_2025 :**

##### **Intervention du service des archives du Centre de Gestion de S&L**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le classement des archives de la Commune par le CDG71.

#### **Délibération n° 028\_2025 :**

##### **Remplacement à l'Agence Postale Communale**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à pourvoir au remplacement d'Isabelle BOYER pendant son absence.

